



Rendez-vous pour la réussite éducative :
l'éducation au-delà de la pandémie

Contribution de la FPPE

9 avril 2021



Présentation de la FPPE

La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE) représente environ 10 000 membres répartis dans 69 des 72 centres de services scolaires francophones, commissions scolaires anglophones et à statuts particuliers. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

La FPPE représente les 35 corps d'emplois professionnels qui assurent des services directs à l'élève (dont les orthophonistes, les psychologues, les ergothérapeutes, les conseillères et conseillers à l'éducation préscolaire, les animatrices et animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire, les conseillères et conseillers d'orientation, les psychoéducatrices et psychoéducateurs), des services pédagogiques ainsi que des services administratifs.

La mission de la FPPE est de promouvoir le développement des intérêts professionnels, sociaux et économiques des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec. Elle défend les droits fondamentaux compris dans les chartes des droits et libertés de la personne, le droit d'association, le droit à la libre négociation et le droit à la liberté d'action syndicale. La FPPE travaille à protéger et à valoriser les services publics pour favoriser la réussite éducative, la motivation scolaire, le savoir-être et le bien-être à l'école de nos enfants.

Table des matières

Présentation de la FPPE	2
Introduction.....	4
Axe 1 : Réussite éducative et rattrapage scolaire	5
Axe 2 : le bien-être et la santé mentale.....	7
Axe 3 : l'organisation scolaire et les encadrements pédagogiques.....	10
Conclusion.....	12
Recommandations.....	12

Introduction

Saisissant toutes les opportunités pour faire connaître ses propositions, la FPPE a participé au *Rendez-vous pour la réussite éducative* le 31 mars 2021. La diversité du travail effectué par les professionnelles et professionnels permet à la FPPE d'avoir une vue d'ensemble de la situation. Depuis déjà plus d'un an, nos membres doivent adapter leurs interventions quasi quotidiennement pour soutenir au mieux les élèves, l'équipe-école et l'organisation scolaire. Le personnel du réseau scolaire fait preuve d'une grande résilience, mais il est à bout de souffle. Et n'oublions pas qu'avant le début de la crise sanitaire, les conditions étaient déjà difficiles : les professionnelles et professionnels n'étaient pas assez nombreux pour répondre à tous les besoins, ils étaient surchargés et leur contribution n'était pas suffisamment reconnue.

Nous ne pouvons donc pas passer sous le silence que la tenue des *Rendez-vous* à huis clos, le jour même où le contrat de travail de l'ensemble du personnel des services publics est échu depuis 1 an, a apporté davantage de cynisme que de cohésion. Qui plus est, avec le dépôt d'un budget décevant, où l'utilisation des sommes prévues pour soutenir la consolidation des apprentissages en contexte de crise sanitaire semble déjà déterminée par le gouvernement, nous avons l'impression de vivre un simulacre de consultation. D'importantes questions restent en suspens : le ministre a-t-il les moyens d'agir ? Reste-t-il une marge de manœuvre pour soumettre des propositions d'action ? L'éducation est-elle encore une priorité ? Le ministre doit rapidement envoyer un message fort pour raviver la confiance.

Malgré le contexte difficile et incertain, la FPPE souhaite participer de façon constructive à l'exercice en soumettant ses recommandations. Nous avons des propositions concrètes à mettre en application le plus rapidement possible, mais elles s'inscrivent dans une réflexion globale sur l'avenir du réseau scolaire public.

Quelle vision pour l'éducation ?

En introduction au cahier de consultation, deux grandes questions nous sont posées : « Comment contrer certains impacts de la pandémie à court, moyen et long terme, sur le cheminement scolaire des élèves, jeunes et adultes, et sur les milieux éducatifs ? Comment faire fructifier les bons coups, les leçons et les apprentissages qui peuvent être tirés des constats effectués par le monde de l'éducation durant la crise sanitaire ? »

Alors que s'amorce la troisième vague, nous ne sommes pas à l'heure des bilans. Nous savons en revanche que la pandémie – comme n'importe quelle période de crise – fait particulièrement mal là où il y a des failles. Dans notre réseau scolaire à trois vitesses, les iniquités entre les élèves sont exacerbées et, plus que jamais, nous sautent aux yeux. Nous tenons à rappeler qu'aucune réflexion sérieuse sur

la vision à développer pour assurer la réussite des jeunes au Québec ne peut être faite sans remettre en question certains fondements de notre système éducatif, dont le financement public des écoles privées. Nous devons nous donner les moyens de nos ambitions pour les élèves.

*Pour contrer certains impacts de la pandémie, il faut d'abord raviver notre confiance : le réseau a besoin de normes nationales claires, transparentes et prévisibles. Trop souvent, c'est par les médias que nous apprenons les décisions ministérielles. Tout est à géométrie variable. À chaque fois, il y a un décalage entre les annonces ministérielles et l'implantation des mesures dans les milieux. La déconnexion entre la réalité du terrain et le ministère est devenue abyssale. Nous avons besoin de mesures structurantes, d'une vision concertée et de davantage d'imputabilité. En raison du mode de fonctionnement choisi, les *Rendez-vous* viennent malheureusement amplifier cette impression de prise de décisions décousue et nuisent à la cohésion.*

Pour faire fructifier les bons coups, les leçons et les apprentissages, il faut être à l'écoute du terrain. Il faut faire confiance au personnel, respecter leur jugement professionnel et mettre en place une organisation du travail qui favorise l'autonomie professionnelle. Depuis un an, ce sont de telles conditions de base qui ont permis à des professionnelles et professionnels de développer la télépratique et de nouvelles approches pour accompagner les élèves, d'adapter leur offre de services pour mieux répondre aux besoins des équipes-école ou d'offrir du soutien personnalisé à des parents pour qui l'écoute et les conseils professionnels ont fait toute la différence dans un contexte difficile. Nous avons des centaines d'exemples qui démontrent la capacité d'adaptation et la résilience du personnel professionnel. Lorsque les conditions de pratiques adéquates sont au rendez-vous, le personnel fait preuve d'initiative, de créativité et d'un engagement fort ; et c'est ce qui permet de traverser les crises.

Axe 1 : Réussite éducative et rattrapage scolaire

Le ministre a mentionné à plusieurs reprises cette année le besoin de faire baisser la pression dans le réseau scolaire, d'où la décision de suspendre les examens ministériels, de revoir le calendrier des évaluations et les pondérations. Pour l'année scolaire 2021-2022, il faut un minimum de prévisibilité et donc rapidement clarifier certains éléments en lien avec les savoirs essentiels, le rattrapage et le maintien de la notion de compétences. Le contexte de pandémie a permis de constater à quel point nous avons besoin d'une réflexion sociétale sur la définition de la réussite et sur l'évaluation (son rôle, ses fonctions, ses modalités).

Dans une perspective de réussite éducative plutôt que d'un point de vue restrictif de réussite scolaire, il faut s'intéresser à toutes les facettes du parcours et de l'expérience de l'élève à l'école, pas uniquement aux résultats d'évaluations sommatives de quelques matières. C'est dans cet esprit que la FPPE fait une mise

en garde : ne miser que sur des mesures périphériques au travail de l'équipe-école, comme les camps pédagogiques ou le tutorat, serait une erreur.

Au-delà de l'aide sporadique, tous les élèves doivent bénéficier d'un accès équitable à un ensemble de services éducatifs complémentaires et particuliers qui répondent à leurs besoins et favorisent leur réussite éducative, et ce, tant au secteur jeune qu'à la formation générale des adultes et la formation professionnelle. Non seulement il s'agit d'une demande répétée par l'ensemble des acteurs du réseau scolaire – y compris les parents – mais c'est un droit qui leur est reconnu légalement. Le personnel professionnel intervient dans le milieu de vie des élèves, enfants ou adultes. C'est ce qui fait toute la différence. Il peut observer l'élève, collaborer avec le personnel enseignant, conseiller l'équipe-école, interagir avec les parents, etc. Force est d'admettre que le manque de ressources professionnelles nuit à la qualité du soutien disponible dans chacun des milieux scolaires, une situation encore plus criante en contexte de pandémie.

Si le gouvernement est sérieux dans sa volonté de faire une relance éducative, il doit envoyer un geste fort : la mise en place de seuils de services professionnels suffisants pour répondre aux besoins des milieux. Au secteur jeune, les mesures budgétaires 15001 et 15025 sont loin de remplir leurs promesses. Dans tous les secteurs, une profonde réflexion est de mise afin que l'accès à une diversité de services complémentaires soit équitable et garanti. Pour soutenir les élèves à risque de vivre des échecs scolaires, il faut qu'ils puissent obtenir les services dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin.

- **La FPPE recommande l'ajout d'un seuil de services professionnels dans les allocations de base des règles budgétaires 2021-2022.**

La pandémie a mis en lumière le retard du réseau scolaire public québécois en matière de virage numérique. L'enseignement à distance est loin d'être une panacée et c'est à l'école, leur milieu de vie, que les élèves peuvent le mieux apprendre et s'épanouir. Il n'en demeure pas moins que le virage entrepris est là pour rester et qu'il faut accorder au réseau scolaire public les moyens de ses ambitions.

Plutôt que de financer des expérimentations d'intelligence artificielle, il faut consolider les mesures mises en place cette année. S'il a fallu plus d'un an au ministère pour simplement assurer l'accès à l'équipement technique, que peut-on espérer en matière de soutien et d'accompagnement ? Il est urgent d'assurer les conditions propices à la formation et à l'accompagnement technopédagogique, tant pour le personnel enseignant que pour le personnel professionnel. Les défis sont grands. Les conseillères et conseillers pédagogiques sont surchargés de demandes de tout acabit en lien avec l'utilisation pédagogique des outils numériques, l'évaluation et le soutien requis pour les enseignantes et enseignants non légalement qualifiés.

- **La FPPE recommande l'augmentation des budgets pour assurer des conditions propices à la formation et à l'accompagnement dans les règles budgétaires 2021-2022, entre autres pour le RÉCIT.**

Nous ne pouvons pas passer sous le silence que la situation est particulièrement alarmante dans les centres de formation professionnelle (FP) et surtout, en formation générale des adultes (FGA). À cause de la pandémie et de ses impacts, beaucoup d'adultes en formation peinent à poursuivre ou ont dû arrêter leurs études. Depuis des années, l'ensemble des acteurs scolaires réclament non seulement une hausse du financement de ces secteurs de formation, mais aussi de repenser complètement leurs modèles de financement afin de mieux répondre aux besoins des élèves d'aujourd'hui. Tout particulièrement, il nous apparaît inconcevable que le financement des centres de FGA pour 2021-2022 repose sur les effectifs des deux dernières années historiques. D'aucuns s'entendent pour dire que les demandes de formation à la FP et à la FGA vont augmenter pour les prochaines années. La diminution marquée des effectifs depuis le début de la pandémie ne peut servir de référence pour le financement des années à venir.

Il est urgent d'offrir et surtout de garantir l'accès à des services professionnels diversifiés pour répondre aux besoins complexes, multiples et spécifiques des élèves des centres de formation. La FPPE demande d'ailleurs que l'âge ne soit plus un facteur de discrimination : les élèves de la FGA et de la FP qui ont 18 ans et plus et qui ne sont pas en situation de handicap devraient avoir accès aux mêmes services éducatifs complémentaires que les élèves du secteur des jeunes. Les régimes pédagogiques et la *Loi sur l'instruction publique* doivent être revus en ce sens.

Si la FP et la FGA incarnent réellement deux volets névralgiques pour la relance économique, tel qu'énoncé récemment, aucune excuse ne peut justifier l'inaction. Les sommes investies récemment ont bel et bien été importantes, mais n'incluent aucune mesure protégée permettant d'assurer une diversité de services professionnels. À la FGA, une profonde réflexion doit également se mettre en branle quant aux récentes modifications du TENS qui, selon nos membres, risquent de causer plus de torts que de bien et pourraient nuire à l'accessibilité au marché du travail ou à la FP.

- **La FPPE recommande l'ajout des ressources professionnelles diversifiées en FP et en FGA par des mesures budgétaires protégées.**

Axe 2 : Le bien-être et la santé mentale

Pour favoriser le bien-être et la santé mentale des élèves, le réseau scolaire doit se doter d'une vision spécifique et concertée. Il est temps de faire preuve de leadership plutôt que de rester dans l'ombre du réseau de la santé et des services

sociaux. Depuis un an, tout ce qu'on nous propose comme solution à la montée des problèmes de santé mentale des élèves s'inscrit en marge du travail des équipes-écoles ou même extérieur à la réalité scolaire : des applications mobiles d'intelligence artificielle, des psychologues du réseau privé, des ressources du réseau de la santé et des services sociaux ou des organismes communautaires. Pourtant, le réseau scolaire public québécois a la chance de compter sur des professionnelles et professionnels chevronnés qui détiennent une formation psychosociale et des expertises diversifiées et complémentaires. Il faut reconnaître et respecter l'expertise professionnelle et leur donner les conditions pour favoriser le bien-être des élèves.

Plusieurs professionnelles et professionnels du réseau scolaire, en particulier les psychologues, sont cantonnés dans un rôle d'évaluation. On instrumentalise leur grande expertise à des fins administratives de codification. Il faut que cette situation cesse, non seulement pour leur permettre de donner davantage de services directs aux élèves, mais aussi pour convaincre ces ressources convoitées de ne pas quitter le réseau scolaire public. Il est temps de mettre à profit l'expertise du personnel professionnel en offrant des conditions de pratiques qui permettent d'être davantage impliqués en prévention, en intervention directe, en accompagnement et en suivi auprès des élèves. Elles et ils souhaitent aussi outiller et conseiller l'équipe-école, ainsi que les parents. La FPPE revendique d'ailleurs qu'il soit formellement reconnu qu'il revient au personnel professionnel habilité de déterminer du bien-fondé et du bon moment pour réaliser une activité réservée à sa profession, incluant les évaluations professionnelles, et ce, en fonction du contexte et des besoins de l'élève. Le manque de reconnaissance et de respect du jugement professionnel a un impact réel sur l'attraction et la rétention du personnel.

En août dernier, le ministre a annoncé certaines modifications au processus de vérification des codes HDAA, promettant ainsi un allègement des tâches administratives du personnel professionnel. Comme les directions craignent pour leur financement, ces légers changements – comme les précédents – ne donnent que peu de résultats. En fait, c'est tout le modèle qu'il faut repenser parce qu'il est désuet, dysfonctionnel et qu'il ne répond pas aux besoins des élèves. Pour sortir du cercle vicieux de la médicalisation des difficultés scolaires, cessons de faire reposer le financement sur la quête de problèmes et de difficultés : le financement et l'organisation des services doivent être pensés en fonction des besoins des élèves, de façon holistique.

- **La FPPE recommande la révision de l'ensemble du modèle de financement et d'organisation des services aux élèves HDAA et qu'une des pistes étudiées soit la mise en place d'un modèle de financement statutaire basé entre autres sur les prévalences.**

Pour pallier aux impacts du manque de socialisation pendant la pandémie, il faut repenser l'organisation des services complémentaires et assurer l'accès aux

services universels. Ensemble, il faut trouver la force de donner un sens aux événements et réapprendre à vivre ensemble. Nous avons, notamment, besoin d'augmenter les ressources pour accorder une attention particulière aux périodes charnières que sont les transitions scolaires.

Pour faciliter la première transition scolaire, la plus déterminante dans le parcours éducatif de l'enfant, il faut tout mettre en place pour que l'école soit un milieu d'accueil bienveillant. Il est démontré que le programme éducatif Passe-Partout, qui s'adresse aux enfants de 4 ans et à leurs parents, est efficace pour faciliter la première transition scolaire, soutenir la compétence parentale et favoriser le développement global des enfants. Pourtant, le programme risque de s'éteindre si on ne change pas son mode de financement. Il ne faut plus attendre pour mettre en place les recommandations du rapport d'évaluation de Passe-Partout publiées par le ministère il y a à peine un an. Dans le même ordre d'idée, le volet 4 de la mesure budgétaire 15001 vise l'ajout de ressources professionnelles pour intervenir tôt pour la réussite éducative et le développement global de l'élève, dont les agentes et agents de développement pour la première transition scolaire. Considérant un manque de clarté dans la reddition de compte, il nous est difficile de savoir où en sont les centres de services et commissions scolaires avec la mise en place de cette mesure aussi pertinente que novatrice.

- **La FPPE recommande d'éliminer le plafond de financement du programme Passe-Partout et de permettre le développement du programme dans tous les établissements qui le désirent.**

Pour bien des élèves, la pandémie implique de vivre des deuils, qu'il s'agisse de la perte d'un être proche ou du deuil « de la vie d'avant ». Une panoplie d'activités doivent être offertes pour raviver la motivation, répondre aux besoins de socialisation des élèves, faire de l'école un milieu de vie agréable, stimulant et qui favorise le vivre-ensemble. Un service méconnu – voire mal-aimé – qui fait la différence à cet effet est le SASEC (service d'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire). Impliqués entre autres dans la transition primaire-secondaire, les animatrices et animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire (AVSEC) font vivre des activités stimulantes aux élèves, invitent à la réflexion et à l'ouverture à l'autre : ils font de l'école un laboratoire de vie. Les AVSEC offrent des animations et des activités en lien avec l'ensemble des thèmes discutés dans le cadre de la refonte du programme d'éthique et cultures religieuses (ECR) (participation citoyenne et démocratie, éducation juridique, écocitoyenneté, éducation à la sexualité, développement de soi et des relations interpersonnelles, éthique, citoyenneté numérique). Le SASEC doit ainsi être reconnu à titre de complément incontournable au cours d'ECR et doit lui aussi être mis à jour.

- **La FPPE demande au ministre Jean-François Roberge d'affirmer publiquement son appui au SASEC et son engagement à le maintenir.**

Avec toutes les embûches à surmonter et les modifications de parcours scolaires causées par la pandémie, l'accès à des services d'orientation scolaire et professionnelle personnalisés est plus important que jamais. Avoir un projet scolaire ou professionnel clairement défini peut faire toute la différence. C'est souvent ce qui favorise l'investissement dans les études, donne un sens aux apprentissages et permet de se rattacher à un rêve à la fois stimulant et réaliste. Au-delà de l'information grappillée aléatoirement sur Internet, les élèves doivent avoir accès à de l'aide professionnelle, car sortir de l'indécision et mûrir de façon vocationnelle posent davantage de défi dans le contexte d'incertitude que nous vivons, et ce, tant au secteur jeune qu'au secteur adulte. Une véritable démarche d'orientation comprend plusieurs facettes et l'élément principal consiste pour l'élève à apprendre à se connaître davantage, à mieux cibler ses intérêts personnels et ses aspirations professionnelles. En ce sens, le lancement de plateformes Web et d'une énième application sont des initiatives qui ratent la cible. La FPPE déplore qu'en plus du manque chronique de ressources professionnelles en orientation dans les établissements scolaires et les centres de formation, ces spécialistes aient de moins en moins de temps à consacrer aux élèves. Plutôt que d'être focalisé sur les besoins des élèves et la relation d'aide, le calendrier de travail de plusieurs conseillères et conseillers d'orientation (CO) est déjà rempli par des tâches administratives (à l'organisation scolaire particulièrement) et de classement. Il faut repenser l'organisation du travail pour que les élèves aient davantage accès à ces services indispensables.

- **La FPPE recommande l'ajout de services complémentaires universels, dont les services orientation scolaire et professionnelle par le biais de mesures budgétaires protégées afin de favoriser le bien-être et la santé mentale des élèves.**

Axe 3: L'organisation scolaire et les encadrements pédagogiques

Dans la *Loi sur l'instruction publique*, la subsidiarité est définie comme principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves. (207.1) En concordance avec ce principe, les services professionnels doivent être centralisés, car aucun établissement ou centre n'est en mesure d'offrir seul et donc de coordonner tous les services éducatifs complémentaires prévus aux régimes pédagogiques. Regrouper les services professionnels au niveau des centres de services et des commissions scolaires permet davantage de cohérence et d'équité dans la répartition des services au sein des établissements ou centres de formation.

L'expérience partagée par nos membres démontre que les milieux qui s'adaptent le mieux à la pluralité des changements induits par la pandémie sont ceux où les services professionnels demeurent centralisés. S'appuyant sur une plus grande flexibilité et autonomie professionnelle, l'organisation centralisée des services professionnels permet de procéder plus facilement aux différents ajustements ponctuels requis et favorise une plus grande concertation au sein des équipes. Considérant que la grande majorité des professionnelles et professionnels travaillent dans plusieurs écoles, il est essentiel de mettre en place un mécanisme permettant d'avoir une vision globale du travail, une vision d'équipe. Le personnel professionnel a besoin d'un espace d'échange avec des collègues de leur profession ou qui vivent des situations similaires dans leurs écoles respectives. C'est ce qui leur permet d'exercer leur jugement professionnel, de conseiller et d'accompagner adéquatement les équipes-écoles.

Avec la décentralisation, de maigres budgets pour les services professionnels sont saupoudrés dans les établissements, ce qui encourage ces derniers à recourir à des services privés et à la main-d'œuvre indépendante, extérieure au réseau scolaire. Implicitement, le ministère encourage ainsi la sous-traitance, même s'il est démontré que cette pratique coûte plus cher, qu'elle fait perdre l'expertise publique, désorganise le réseau et nuit à la qualité des services offerts. La FPPE souhaite aussi mettre en garde contre la sous-traitance déguisée en « partenariat ». Plusieurs organismes communautaires travaillent auprès des jeunes et collaborent ainsi avec le réseau scolaire, entre autres pour contrer le décrochage. Les partenariats qui se font dans un esprit collaboratif et dans le cadre de projets spécifiques liés à la mission des organismes ont des impacts positifs pour les jeunes qui en bénéficient. Cependant, le manque de ressources dans le réseau scolaire, combiné au financement par projet des organismes externes, a changé la donne. Lorsque les organismes communautaires viennent à remplacer les ressources scolaires et que leur financement s'inscrit dans une logique de substitution aux services publics, il s'agit d'une externalisation des services. Nous dénonçons ces « faux partenariats », car ils engendrent la confusion de rôle, nuisent à l'organisation du travail et font perdre l'universalité des services publics.

À la FPPE, nous proposons plutôt de miser sur le travail d'équipe. Il faut ajouter des mesures structurantes pour assurer la concertation professionnelle. La mise en place d'équipes professionnelles multidisciplinaires au niveau des centres de services scolaires – que l'on pourrait appeler des unités de services de base – permettrait d'assurer un accès universel et équitable à l'ensemble des services éducatifs complémentaires. Elles seraient composées de membres du personnel professionnel de plusieurs corps d'emplois et déployées par établissement ou regroupement d'établissements dans les écoles et les centres de formation professionnelle et aux adultes. Une telle réorganisation permettrait d'assurer un accès minimal à l'ensemble des services professionnels en soutien à l'élève, tout en favorisant la concertation le travail d'équipe. Plutôt que de travailler en silo et se dédoubler, le personnel professionnel pourrait déterminer de façon collégiale des pistes d'action. Une approche multidisciplinaire favoriserait le développement

de nouvelles façons de faire et la mise en application des connaissances issues de la recherche. Cela permettrait d'intervenir davantage avec agilité et créativité tout en travaillant avec les ressources du milieu et les différents partenaires de la communauté. Les unités de services de base devraient être déployées par secteur : préscolaire, primaire, secondaire, sans oublier la formation professionnelle et la formation générale des adultes.

- **La FPPE recommande l'ajout d'un volet à la mesure 15001 (seuil de services aux élèves – organismes scolaires) pour la mise en place d'équipes professionnelles, favorisant ainsi le travail en équipe multidisciplinaire et la concertation.**

Conclusion

Il faut prendre acte des inégalités exacerbées par le contexte de pandémie et leurs impacts sur le mieux-être des élèves et la réussite éducative. Des actions concertées et adaptées doivent être prises pour les élèves de milieux défavorisés, les élèves qui ont des besoins particuliers – qu'ils aient un code de difficulté ou non – les élèves issus de l'immigration, les élèves autochtones. Le réseau scolaire public a le devoir d'offrir des services appropriés aux différentes réalités et besoins, y compris en FP et FGA. À cet effet, il est incontournable d'ajouter des ressources professionnelles dans l'ensemble des centres de services scolaires et commissions scolaires du Québec, et ce, de façon structurée.

Toutefois, nous remarquons que beaucoup d'enjeux soulevés en cette période étaient présents avant la pandémie et risquent de perdurer une fois passée la crise si de réels changements ne sont pas entrepris. Un enjeu fondamental ressort de l'ensemble des recommandations que porte la FPPE : pour que l'école soit un milieu de vie bienveillant qui favorise non seulement la réussite scolaire, mais aussi le développement global des élèves, il faut offrir aux élèves des services qui répondent à la diversité de leurs besoins. Nous sommes persuadés qu'une organisation cohérente des services professionnels aiderait à la fois à traverser la crise sanitaire actuelle et à mieux répondre aux besoins à venir des élèves et du réseau scolaire public.

Recommandations

- La FPPE recommande l'ajout d'un seuil de services professionnels dans les allocations de base des règles budgétaires 2021-2022.
- La FPPE recommande l'augmentation des budgets pour assurer des conditions propices à la formation et à l'accompagnement dans les règles budgétaires 2021-2022, entre autres pour le RÉCIT.

- La FPPE recommande l'ajout des ressources professionnelles diversifiées en FP et en FGA par des mesures budgétaires protégées.
- La FPE recommande la révision de l'ensemble du modèle de financement et d'organisation des services aux élèves HDAA et qu'une des pistes étudiées soit la mise en place d'un modèle de financement statutaire basé entre autres sur les prévalences.
- La FPPE recommande d'éliminer le plafond de financement du programme Passe-Partout et de permettre le développement du programme dans tous les établissements qui le désirent.
- La FPPE demande au ministre Jean-François Roberge d'affirmer publiquement son appui au SASEC et son engagement à le maintenir.
- La FPPE recommande l'ajout de services complémentaires universels, dont les services orientation scolaire et professionnelle, par le biais de mesures budgétaires protégées afin de favoriser le bien-être et la santé mentale des élèves,
- La FPPE recommande l'ajout d'un volet à la mesure 15001 (seuil de services aux élèves – organismes scolaires) pour la mise en place d'équipes professionnelles, favorisant ainsi le travail en équipe multidisciplinaire et la concertation.